

15^{ème}
Édition

RENCONTRE FNCV 21 SEPTEMBRE 2026 - BESANÇON

INSCRIPTION AU SALON DES PARTENAIRES

Les Rencontres de la Fédération Nationale des centres-villes constituent un carrefour stratégique pour la dynamisation de nos centres-villes. En tant que partenaire, vous pouvez bénéficier d'un espace privilégié pour promouvoir vos solutions auprès des élus, associations de commerçants, décideurs locaux et acteurs économiques du territoire. Rejoignez notre événement et transformez vos échanges en projets concrets pour l'avenir de nos territoires.

Vos coordonnées

Raison sociale :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Adresse mail :

Téléphone :

N° Siret :

Code APE :

Informations obligatoires

Responsable
du stand :

Téléphone :

Description de votre activité :

RENCONTRE FNCV 21 SEPTEMBRE 2026 - BESANÇON

INSCRIPTION AU SALON DES PARTENAIRES

Adresse et détails du stand

Le salon se déroulera à l'Espace Grammont, 20 rue Mégevand, 25000 Besançon

Surface 6 m² en intérieur

(incluant une table, deux chaises, un branchement électrique et un accès wifi).....300 € HT soit 360€ TTC.

Mode de règlement

- Acompte de 50% à la signature
- Solde de la participation au plus tard le 21 août 2026 accompagné de votre attestation d'assurance RC

Modalités de règlement : par virement bancaire en précisant le nom de votre structure sur le compte suivant :

Office du Commerce et de l'Artisanat de Besançon

IBAN: FR76 1250 6250 0056 0032 5453 581

BIC : AGRIFRPP825

Engagement

Nom :

Date :

Je confirme mon inscription

Signature :

Inscription à nous retourner avant le 30/06/2026

RENCONTRE FNCV

21 SEPTEMBRE 2026 - BESANÇON

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1. Objet et cadre de l'événement

Organisé par la FNCV en partenariat avec l'office du commerce et de l'artisanat, le salon se déroulera le 21 septembre 2026 à Besançon.

2. Attribution des emplacements

Les emplacements sont attribués par l'organisateur en fonction des contraintes techniques et de l'équilibre général du salon.

L'exposant ne peut ni céder, ni sous-louer, ni partager son emplacement sans l'accord écrit préalable de l'organisateur.

3. Installation et Démontage

Installation : Les exposants doivent avoir terminé leur installation le 21/09/2026 à 10h. Aucun véhicule ne sera admis dans l'enceinte après cette heure.

Démontage : Le démontage ne peut commencer avant la fermeture officielle du salon au public, soit le 21/09/2026 à 18h.

Propreté : L'exposant s'engage à laisser son emplacement propre et exempt de tout déchet à son départ.

4. Tenue du Stand

L'exposant doit assurer l'occupation et l'animation de son stand pendant toute la durée du Salon.

5. Assurance et Responsabilité

Assurance : L'exposant doit obligatoirement être titulaire d'une assurance Responsabilité Civile Professionnelle couvrant ses biens et son personnel.

Vol/Dégradations : L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de dégradation des marchandises et matériels appartenant à l'exposant, y compris durant les heures de fermeture.

6. Annulation

Par l'exposant : En cas d'annulation par l'exposant, l'acompte versé restera acquis à l'organisateur.

Par l'organisateur : En cas de force majeure (intempéries graves, décision préfectorale, etc.), l'organisateur peut annuler ou reporter l'événement sans que l'exposant puisse prétendre à une indemnité autre que le remboursement des sommes versées.

7. Droit à l'image

L'exposant autorise expressément l'organisateur à utiliser les photographies ou vidéos prises durant le salon, sur lesquelles il pourrait apparaître (ainsi que ses produits), pour la promotion de l'événement sur tout support (site web, réseaux sociaux, presse...).



J'accepte le règlement

Signature:

Règlement à nous retourner avant le 30/06/2026